

**XIIIe session du Comité mixte  
Assemblée nationale du Québec – Parlement de Wallonie**

**Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec – Parlement de Wallonie se sont réunis à Québec du 15 au 17 mars 2022.**

**Au terme de leurs travaux, ils ont adopté la résolution suivante :**

**Attendu** que la pénurie de main-d'œuvre caractérise l'état de l'économie d'un pays, d'une région ou d'un secteur d'activité professionnelle dans lesquels l'offre d'emploi est supérieure au nombre de travailleurs disponibles ;

**Attendu** que la reconversion professionnelle désigne une démarche visant à changer de métier, de secteur ou de statut professionnel, quel que soit le moment ou le motif ;

**Considérant** qu'une stratégie adaptée en matière de reconversion professionnelle constitue un moyen efficace de répondre à la problématique de la pénurie de main-d'œuvre ;

**Considérant** que des obstacles au recrutement peuvent être liés à l'inadéquation du profil des candidats mais aussi à la difficulté des conditions de travail dans certains secteurs ;

**Considérant** que la pandémie de la Covid-19 a accentué les tensions de recrutement pour certains métiers en pénurie de main-d'œuvre ;

**Considérant** que des incitants financiers et une revalorisation salariale sont susceptibles de favoriser l'embauche dans les secteurs confrontés à une pénurie de main-d'œuvre ;

**Considérant** que les entreprises ont un rôle majeur à jouer en proposant des formations ciblées et en recrutant les personnes ainsi formées ;

**Considérant** que la pénurie de main-d'œuvre participe au ralentissement économique observé dans certains secteurs ;

**Considérant** que la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre doit intégrer les besoins liés à la double transition écologique et numérique ;

**Considérant** que l'exploration de nouveaux bassins de recrutement est susceptible de contribuer à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre ;

**Considérant** que la formation en alternance est un moyen efficace de réorienter la main-d'œuvre vers les métiers en pénurie ;

**Considérant** que la transformation numérique et l'innovation sont susceptibles de pallier la pénurie de main-d'œuvre et d'augmenter la productivité des entreprises ;

**Considérant** que les métiers à forte pénibilité et offrant de faibles rémunérations sont particulièrement touchés par la pénurie de main-d'œuvre ;

**Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec – Parlement de Wallonie :**

**Soulignent** les démarches entreprises par leurs gouvernements respectifs en vue de pallier la pénurie de main d'œuvre ;

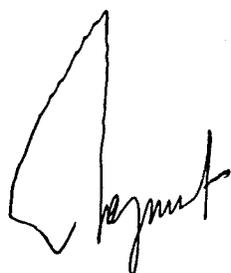
**Soulignent** que la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre est également un phénomène social qui doit s'inscrire dans un dialogue entre les employeurs et les employés, notamment en ce qui concerne des aspects difficilement quantifiables tels que la reconnaissance au travail ou l'écoute des difficultés rencontrées par les salariés ;

**Encouragent** leurs gouvernements respectifs à adopter des mesures utiles visant à résorber la pénurie de main-d'œuvre ;

**Appellent** les gouvernements respectifs à adopter des mesures complémentaires visant à développer les capacités d'attraction des entreprises ;

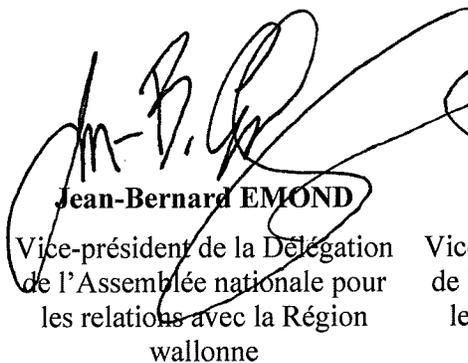
**Appellent** les gouvernements respectifs à adopter des mesures visant à sensibiliser les jeunes aux métiers en pénurie ;

**Conviennent** de poursuivre les échanges de bonnes pratiques en matière de lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et de reconversion professionnelle.



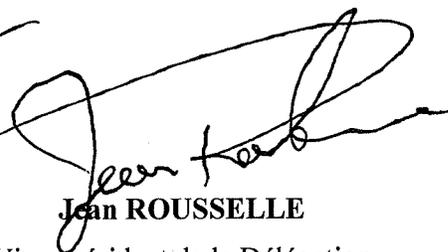
**Jean-Claude MARCOURT**

Président du  
Parlement de Wallonie



**Jean-Bernard EMOND**

Vice-président de la Délégation  
de l'Assemblée nationale pour  
les relations avec la Région  
wallonne



**Jean ROUSSELLE**

Vice-président de la Délégation  
de l'Assemblée nationale pour  
les relations avec la Région  
wallonne